

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Thomas & Piron Home, ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 Our Paliseul.

Le terrain concerné est situé rue du Pont des Chevaux à Corswarem et cadastré 3ème division, section B, n°110P.

Le projet consiste en la construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (aménagement des zones de recul et du stationnement, rapport façade/pignon, non dépôt d'échantillon, usage de 2 teintes de briques, baies horizontales).

Le dossier peut être consulté les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9.00h à 12.00h et de 16.00h à 17.00h, le mercredi de 9.00h à 12.00h et de 13.30h à 17.00h, le samedi de 9.00h à 12.00h, aux jours d'ouverture de l'administration, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 8 mai au 22 mai 2018 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be.